



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

24 janvier 2017

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, tenue à la mairie, le 24 janvier 2017, sous la présidence du maire Jonathan Lapierre, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Jonathan Lapierre, maire
M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima
M. Léon Déraspe, conseiller du village de L'Étang-du-Nord
M. Germain Leblanc, conseiller du village de L'Île-du-Havre-Aubert
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée
M. Jean-Mathieu Poirier, conseiller du village de Havre-aux-Maisons
M. Gaétan Richard, conseiller du village de Grande-Entrée

Sont aussi présents :

Hubert Poirier, directeur général
Jean-Yves Lebreux, greffier

Quelque dix personnes assistent également à la séance

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 27 par le maire Jonathan Lapierre.

R1701-828

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de M. Léon Déraspe,
appuyée par M. Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité

que l'ordre du jour présenté soit adopté en laissant ouvert le point *Affaires diverses*.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
- 3.1. Approbation des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaires tenues les 5, 13 et 20 décembre 2016
4. Rapport des comités
5. Approbation des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux
- 7.1. Administration



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

24 janvier 2017

- 7.2. Finances
- 7.3. Ressources humaines
- 7.4. Services techniques et des réseaux publics
 - 7.4.1. Autorisation d'appel d'offres – Travaux de mise à niveau en eau potable – Secteur de l'île centrale – Approbation des critères de pondération
 - 7.4.2. Autorisation d'appel d'offres – Travaux de mise à niveau des eaux usées – Secteur de l'île centrale – Approbation des critères de pondération
- 7.5. Hygiène du milieu et sécurité publique
- 7.6. Aménagement du territoire et urbanisme
 - 7.6.1. Mandat à la firme Deveau Avocats – Procédures judiciaires – 307 chemin Principal – Village de Cap-aux-Meules
- 7.7. Développement du milieu et des communications
- 7.8. Loisir, culture et vie communautaire
- 7.9. Service de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments
- 7.10. Réglementation municipale
- 8. Affaires diverses
- 9. Période de questions
- 10. Clôture de la séance

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

R1701-829

Approbation des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaires tenues les 5, 13 et 20 décembre 2016

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaires tenues les 5, 13 et 20 décembre 2016.

Sur une proposition de M. Germain Leblanc,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité

d'approuver ces procès-verbaux tels qu'ils ont été rédigés.

RAPPORT DES COMITÉS

Le maire fait le point sur les divers rencontres et comités qui se sont tenus depuis la dernière séance du conseil.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

24 janvier 2017

Projet Résidence Plaisance

Le maire fait le point sur le projet « Résidence Plaisance » et donne suite aux questionnements soulevés lors de la séance de décembre dernier relativement à l'emplacement du projet et à la possible démolition de l'église de Cap-aux-Meules.

Il informe qu'il a assisté à une rencontre du conseil d'administration du groupe promoteur où il a été en mesure de faire part des inquiétudes du conseil et de la population. Les administrateurs lui ont toutefois confirmé que le projet serait relocalisé.

Néanmoins la vocation future de l'église de Cap-aux-Meules demeure un défi. À la suite de la rencontre tenue avec le conseil de fabrique plusieurs points ont été abordés, dont :

- *L'avenir de la fabrique* – Suggestion de tenir une rencontre avec les paroissiens afin d'être en mesure de savoir ce qu'il adviendra de la fabrique de Cap-aux-Meules et des responsabilités qui lui incombent.
- *Carnet de santé de l'immeuble* – Les membres du conseil de fabrique réaliseront un portrait des réparations et rénovations majeures requises à court ou moyen terme ainsi qu'une évaluation des coûts.
- *Stationnement* – Le conseil municipal a manifesté au conseil de fabrique son intérêt à se porter acquéreur du terrain utilisé comme stationnement par la Municipalité.

R1701-830

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

La liste des comptes à payer pour la période du 1^{er} décembre 2016 au 10 janvier 2017 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par M. Jean-Mathieu Poirier,
il est résolu à l'unanimité

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 914 836,12 \$.

CORRESPONDANCE

Le maire passe en revue les points inscrits à la liste de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire. Les membres du conseil en ont pris connaissance et celle-ci est déposée au registre de la correspondance de la municipalité.

SERVICES MUNICIPAUX



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

24 janvier 2017

SERVICES TECHNIQUES ET DES RÉSEAUX PUBLICS

R1701-831

Autorisation d'appel d'offres – Travaux de mise à niveau en eau potable – Secteur de l'île centrale – Approbation des critères de pondération

CONSIDÉRANT QUE le conseil bénéficie d'une aide financière d'environ 3,2 millions dans le cadre du programme de retour de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ);

CONSIDÉRANT QUE le conseil a déposé auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, la programmation des travaux à réaliser;

CONSIDÉRANT QUE le conseil planifie procéder au remplacement des équipements de mécanique ainsi qu'à des travaux de télémétrie sur le réseau d'aqueduc du secteur de l'île centrale, en conformité avec les priorités du programme;

CONSIDÉRANT QUE préalablement à la réalisation des travaux, il est nécessaire de requérir les services de professionnels pour la préparation des plans et devis;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes, il y a lieu pour le conseil d'approuver la méthode de pondération utilisée dans le cadre du processus d'évaluation des offres de services professionnels relativement à la préparation des plans et devis;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Jean-Mathieu Poirier,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil autorise la directrice des services techniques et des réseaux publics, Caroline Richard, à lancer des appels d'offres dans un premier temps, pour la préparation des plans et devis et, dans un deuxième temps, pour la réalisation des travaux de remplacement des équipements de mécanique et de télémétrie sur le réseau d'aqueduc du secteur de l'île centrale;

que le conseil approuve les critères et la pondération ci-dessous mentionnés aux fins de l'évaluation des offres relatives aux services professionnels pour la préparation des plans et devis requis dans le cadre de ces travaux de mise à niveau en eau potable :

- | | |
|---|-----------|
| ❖ Expérience du soumissionnaire | 20 points |
| ❖ Compétence et disponibilité du responsable du projet | 20 points |
| ❖ Organisation de l'équipe de projet | 20 points |
| ❖ Échéancier de travail et présentation des biens livrables | 30 points |
| ❖ Qualité de l'offre de services | 10 points |



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

24 janvier 2017

N° de résolution
ou annotation

R1701-832

Autorisation d'appel d'offres – Travaux de mise à niveau des eaux usées – Secteur de l'île centrale – Approbation des critères de pondération

CONSIDÉRANT QUE le conseil bénéficie d'une aide financière d'environ 3,2 millions dans le cadre du programme de retour de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ);

CONSIDÉRANT QUE le conseil a déposé auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, la programmation des travaux à réaliser;

CONSIDÉRANT QUE le conseil planifie procéder au remplacement des équipements de mécanique ainsi qu'à des travaux de télémétrie sur les réseaux d'égouts situés dans le secteur de l'île centrale, en conformité avec les priorités du programme;

CONSIDÉRANT QUE préalablement à la réalisation des travaux, il est nécessaire de requérir les services de professionnels pour la préparation des plans et devis;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes, il y a lieu pour le conseil d'approuver la méthode de pondération utilisée dans le cadre du processus d'évaluation des offres de services professionnels relativement à la préparation des plans et devis;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Léon Déraspe,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil autorise la directrice des services techniques et des réseaux publics, Caroline Richard, à lancer des appels d'offres dans un premier temps, pour la préparation des plans et devis et, dans un deuxième temps, pour la réalisation des travaux de remplacement des équipements de mécanique et de télémétrie sur les réseaux d'égouts du secteur de l'île centrale;

que le conseil approuve les critères et la pondération ci-dessous mentionnés aux fins de l'évaluation des offres relatives aux services professionnels pour la préparation des plans et devis requis dans le cadre de ces travaux de mise à niveau des eaux usées :

- | | |
|---|-----------|
| ❖ Expérience du soumissionnaire | 20 points |
| ❖ Compétence et disponibilité du responsable du projet | 20 points |
| ❖ Organisation de l'équipe de projet | 20 points |
| ❖ Échéancier de travail et présentation des biens livrables | 30 points |
| ❖ Qualité de l'offre de services | 10 points |



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

24 janvier 2017

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

R1701-833

Mandat à la firme Deveau Avocats – Procédures judiciaires – 307 chemin Principal – Village de Cap-aux-Meules

CONSIDÉRANT QUE le mauvais état du bâtiment sis au 307 chemin Principal du village de Cap-aux-Meules constitue une nuisance et un danger quant à la sécurité des personnes et des biens avoisinants;

CONSIDÉRANT QUE l'article 3.2.1 du Règlement de construction n° 2010-10 stipule que les constructions doivent être maintenues en bon état;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire n'a pas donné suite à deux avis d'infraction émis par la Municipalité les 10 juin et le 24 septembre 2015 et à une mise en demeure du 5 juillet 2016;

CONSIDÉRANT QUE dans les circonstances, la Municipalité n'a d'autre choix que de soumettre ce dossier à ses procureurs;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil mandate la firme Deveau Avocats d'entreprendre les procédures judiciaires utiles pour obtenir les ordonnances appropriées.

AFFAIRES DIVERSES

Aucun nouveau point n'est porté aux affaires diverses.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le sujet qui a fait l'objet d'une intervention est le suivant :

- ❖ Église de Cap-aux-Meules – Une citoyenne demande la raison pour laquelle sa lettre transmise à la Municipalité concernant la valeur patrimoniale de cet immeuble n'a pas été mentionnée à la correspondance.



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

24 janvier 2017

N° de résolution
ou annotation

R1701-834

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de M. Léon Déraspe,
appuyée par M. Roger Chevarie,

il est résolu à l'unanimité de lever la séance à 19 h 49.

Jonathan Lapierre, maire

Jean-Yves Lebreux, greffier